

## 147996 - Est il vrai que tout musulman sera admis au paradis, fût il un hypocrite, un non pratiquant de la prière ou coupable du polythéisme?

---

### question

Est il vrai que tous les musulmans seront admis au paradis y compris les hypocrites, ceux qui n'observent pas la prière, et ceux qui tombent dans le polythéisme, après un passage en enfer?

### la réponse favorite

Il convient de savoir que la règle générale dans le chapitre de l'accès au paradis et du séjours éternel en enfer est présentée clairement et de façon concisedans un hadith succinct rapporté par Mouslim dans son Sahih (135) d'après Djaber (P.A.a) selon lequel un homme se présenta au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et dit: «Ô Messager d'Allah! Quelles sont les deux affaires tranchées? Il (le Messager) lui dit: **«Quiconque meurt alors qu'il n'associait rien à Allah sera admis au paradis. Quiconque meurt alors qu'il associait quelque chose à Allah sera envoyé en enfer.»**

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Ses propos: quelles sont les deux choses tranchées? Ils signifient les facteurs qui déterminent l'entrée de l'individu soit au paradis, soit en enfer.»** Ce hadith explique que ce qui donne au fidèle le droit d'être admis au paradis c'est sa persévérance jusqu'à sa mort dans la foi en l'unicité absolue d'Allah. Ce qui le condamne à entrer en enfer, c'est sa persévérance jusqu'à sa mort dans le polythéisme.

Cette règle est immuable et nécessairement connue dans la religion musulmane, des textes concordant à la confirmer de manière insistante. Allah Très Haut dit: **«Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché »** (Coran,4:48). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a expliqué dans le hadith

portant sur l'intercession et sur la situation des désobéissants (envers Allah) dans la Géhenne; il a expliqué que seuls ceux qui meurent cramponnés à la foi en l'unicité absolue d'Allah sortiront de l'enfer. Ceux qui auront professé cette foi et en auront imprégné leurs cœurs, en tant soit peu.» Sortira de l'enfer celui qui aura dit : il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah alors que son cœur renferme en terme de bien le poids d'une graine d'orgue. Puissortira de l'enfer celui qui aura dit : il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah alors que son cœur renferme en terme de bien l'équivalent d'un atome.» (Rapporté par al-Bokhari,6861 et par Mouslim,285).

Cela étant, nous pouvons savoir les situations de ceux cités dans la question:

1. Celui qui est tombé dans le chirk majeur, qu'il y soit né comme les juifs , les chrétiens et les bouddhistes ou d'autres types de mécréants ou musulmans d'origine mais apostasiés ensuite pour être tombé dans ledit chirk. C'est celui-ci qui est visé dans la présente question. Sa soi-disant appartenance à l'islam et sa prétention de la qualité de musulman et les œuvres de charité qu'il exécute ne lui serviront à rien, s'il persiste dans le chirk et ne se repent pas jusqu'à sa mort. A ce propos, Allah le Très haut dit: «En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: **«Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants. Tout au contraire, adore Allah seul et sois du nombre des reconnaissants.»** (Coran,39:65-66).

2. Celui qui abandonne définitivement la prière puisqu'il ne l'accomplit ni chez lui ni dans une mosquée et ne participe à aucune prière ni à celle du vendredi ni à celle accomplie en groupe, celui-là aura encore son œuvre rendue caduque pour être tombé dans la mécréance résultant de son abandon définitif de la prière. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: **« A la base de ce qui nous distingue d'eux (la ligne de démarcation entre musulmans et mécréants) se trouve la prière. Quiconque l'abandonne tombe dans la mécréance.»** (Rapporté par at-Tirmidhi,2545 et par an-Nassai,459 et vérifié par al-Albani. Voir à propos de la mécréance de celui qui abandonne la prière la réponse donnée à la question n° [5208](#)).

3. Concernant les hypocrites, si on entend par là ceux qui versent dans l'hypocrisie majeure, manifestent ici-bas qu'ils font partie des croyants alors qu'ils nourrissent la mécréance dans leurs cœurs et la cachent aux gens, ils sont alors pires que les mécréants déclarés et les polythéistes. Voilà pourquoi leur destination se trouvent dans les couches inférieures de la Géhenne, d'après ces propos d'Allah Très Haut: **«Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secourer,»** (Coran,4:145).

4. Si par hypocrite on entend quelqu'un qui a commis une sorte d'hypocrisie pratique tel le mensonge, la trahison, la trahison ou quelqu'un qui est tombé dans le chirk mineur, comme l'ostentation, le fait de jurer par le nom d'un autre qu'Allah, ou commet des péchés majeurs ou mineurs, celui-là ne sera déclaré mécréant pour ces simples faits. Ceux-ci ne l'excluent pas de l'islam et ne le feront pas séjourner éternellement en enfer, si toutefois, à sa mort, il reste quelque peu accroché à la foi en l'unicité absolue d'Allah. Son sort est confié à Allah; il peut le châtier à cause de son péché avant de lui permettre d'accéder au paradis vu la portion de la foi en l'unicité absolue d'Allah qui l'anime. Allah peut encore l'admettre gracieusement au paradis directement après lui avoir pardonné le péché qu'il avait commis.

Al-Bokhari,6933 et Mouslim,1655 ont rapporté d'après Abou Dharr que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «... C'était Gabriel. Il m'était apparu dans un coin de la harra (terre couverte d'asphalte dont une partie se trouvait à l'est de Médine et une autre à l'ouest) et dit: « Transmets cette bonne nouvelle à ta communauté: toute personne qui meurt alors qu'elle n'associe rien au culte d'Allah sera admise au paradis! Je lui ai dit: **« Ô Gabriel! même si elle commet le vol et la fornication? Il dit : oui. J'ai dit encore: même si elle commet le vol et la fornication? il dit : oui, même si elle consommait du vin.»**

Allah le sait mieux.